

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 34 (1926)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Les lausannois et Davel jugés par un contemporain  
**Autor:** Reymond, Maxime  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-27099>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES LAUSANNOIS ET DAVEL JUGÉS PAR UN CONTEMPORAIN

On a beaucoup écrit sur le major Davel. A l'œuvre classique de Juste Olivier, divers opuscules ont ajouté des compléments intéressants. Il y a trois ans, un recueil officiel a apporté nombre de documents inédits et d'aperçus nouveaux. Une brochure de M. le professeur H. Vuilleumier a précisé la nature de l'inspiration religieuse de Davel. Et cependant, tout n'est pas encore dit sur cette énigmatique figure. Malgré des recherches persévérandes et d'ingénieuses observations, nous ne connaissons pas, sur le drame du 31 mars 1723, la pensée intime du peuple vaudois et même celle de l'élite. Sans doute, nous savons qu'au passage du cortège se rendant à Vidy le 24 avril, la foule était énorme dans les rues et aux fenêtres. L'accusateur public du major, Loys de Bochat lui-même, raconte qu'hommes et femmes pleuraient et que ses yeux mêmes se mouillèrent. Etait-ce un simple accès de sensibilité ; la sympathie de la foule s'arrêtait-elle à l'homme et à son caractère ; allait-elle plus loin, jusqu'aux idées de celui qui allait mourir pour son pays ? C'est ce que nous pouvons très malaisément discerner. Les pièces officielles, écrites au lendemain de l'équipée, respirent une écourante flatterie de commande. Les lettres privées sont rares, peu suggestives, renferment peu de commentaires. Ceux qui pouvaient penser comme Davel n'avaient garde de le dire et encore moins de l'écrire. Les étrangers ignorent les sentiments de la masse ou, comme l'ambassadeur de France, sont des personnages officiels intéressés à présenter les faits sous certain jour. C'est pourquoi l'opinion d'un contemporain lettré et indépendant, par-

fait Vaudois, est précieuse à recueillir. Cette voix est celle du capitaine David Vullyamoz, auteur d'un volumineux *Essai sur l'histoire de Lausanne*.

\* \* \*

Je dois tout d'abord présenter le personnage. Son identification n'a pas été facile. Il ne signe pas, fait trois allusions seulement à sa famille, et seule l'indication que son père avait été procureur fiscal de la ville de Lausanne m'a permis de le reconnaître.

Les Vullyamoz sont une vieille famille vaudoise, originaire de Saint-Saphorin, admise à la bourgeoisie de Lausanne en 1553. Elle s'est éteinte chez nous il y a une dizaine d'années avec un médecin qui était propriétaire au Grand-Chêne. Elle subsiste encore, je crois, en Autriche ; un baron de Pont-Vullyamoz était il y a soixante ans secrétaire privé de l'empereur Maximilien du Mexique. Au milieu du XVIII<sup>me</sup> siècle, les Vullyamoz étaient prolixes à tel point qu'en 1752 douze des leurs faisaient en même temps partie de l'un ou l'autre des trois conseils de la ville, sans compter les parents et les alliés. C'était une véritable tribu.

Ils touchent de plusieurs manières à l'histoire de Davel. Le notaire Jean-Baptiste Vullyamoz le jeune, beau-frère de la mère du major, fut son parrain et lui enseigna plus tard le notariat. D'après une tradition dont j'ignore l'origine, un Vullyamoz aurait plaidé la cause du héros, au Conseil de ville ou au tribunal de Bourg. Il en aurait été puni de l'internement perpétuel dans sa maison de la rue Madeleine ; mais il se trouva si bien reclus chez lui que l'interdiction ayant été levée, il ne voulut point sortir. Mais la maison de la Madeleine appartenait à Jean-Philippe Vullyamoz, mort deux ans avant le drame, ne laissant que trois filles

dont l'aînée avait épousé un Langin, petit cousin de Davel. La tradition est donc erronée.

Au Conseil de ville de 1723, assistaient cinq autres Vullyamoz. L'un d'eux, Jean-François, possédait à la rue de Bourg la maison où est maintenant le cinéma du Bourg. Il exerçait la charge de procureur fiscal, comme qui dirait chef du service du contentieux, et il l'occupa jusqu'à sa mort, survenue le 3 mai 1729, alors qu'il était dans sa 86me année. Le Conseil qui l'employait le traitait plutôt durement ; l'année avant sa mort, la haute assemblée ordonna que ce vieillard dût parler debout devant elle, lorsqu'il exerçait son office, jusqu'à ce qu'on lui permit de s'asseoir. Ce vieillard, au surplus, avait eu une vie privée assez mouvementée. Il s'était marié jusqu'à cinq fois, et de sa cinquième femme, Abigaël Vullyamoz — une autre cousine de Davel — il eut son dernier enfant, appelé Daniel comme le major, mais de vingt-cinq ans plus jeune.

Ce Daniel Vullyamoz est le héros de mon récit. Il est né en 1696. Je ne le trouve pas, comme ses frères aînés, sur les registres du collège de Lausanne. En 1723, il est à Lausanne « de semestre », soit en congé militaire, semble-t-il, tenant garnison à Landau, peut-être dans le régiment de Bettens au service de France. On sait que plus tard il devint capitaine au service d'Espagne, mais il garda sans doute bon souvenir de celui de France, ce qui expliquerait certain passage de son testament. Rentré à Lausanne, il fit partie du Conseil des 60, mais en sortit volontairement en 1752, cette assemblée ayant repoussé un projet de réforme administrative qui lui tenait à cœur. Le Conseil l'avait nommé capitaine d'une compagnie d'électionnaires, soit de réserve, charge qu'il abandonna en 1759 par mécontentement d'une décision de Leurs Excellences.

Pierre qui roule n'amasse pas mousse. Le service militaire n'enrichit pas le capitaine Vullyamoz et comme il était le dernier né d'une nombreuse famille, ses rentes devaient être maigres. Aussi vécut-il dès lors à Lausanne dans la médiocrité, retiré à la rue d'Etraz avec sa femme Anne-Marie Vullyamoz — d'une autre branche de la famille — plus jeune que lui de vingt-cinq ans et dont il n'eut pas d'enfant. Il est possible que ses mécomptes politiques et militaires aient contribué à aigrir son caractère. Ce qui est certain, c'est que son testament, aussi bien que ses mémoires, témoignent d'un tempérament original et frondeur. A sa mort, survenue le 12 décembre 1773 — il avait alors 77 ans — on ouvrit son testament, vieux de trois ou quatre ans — il est du 20 avril 1770 — et l'on y put lire, après quelques citations bibliques, les brèves et curieuses déclarations que voici :

« Destitué des Biens de la fortune je suis exempt des legs pieux et d'Institution d'héritiers ordonnée par les Loix testamentaires, sans être privé du droit de disposer de quelques écrits de littérature qui n'ont peut-être par eux-mêmes qu'une Valeur d'opinion et de préjugé, mais qui en ont en effet une très réelle, en ce qu'ils me fournissent une belle occasion pour donner une marque de ma foy aux grandes destinées de l'Auguste Famille des Bourbons renfermées dans les Saintes Ecritures ; c'est sur cette confiance que je lègue avec les dispositions les plus réfléchies mon Coffre de Voyage avec tous les papiers qu'il renferme au Seigneur Dauphin de France priant les T. H. Seigneurs du Conseil de vouloir en donner avis au Ministre de France résidant à Genève.

» Quant à la femme dont Dieu a uni le sort au mien et qui a si longtems partagé les disgrâces de mon Etat avec une élévation de sentiments d'autant plus distingués qu'elle

a enseveli dans sa retraite les amertumes de sa situation pour ne fatiguer personne de cette ennuyeuse connaissance, tout ce que je puis faire pour elle, les écrits qui l'intéressent étant dans mes papiers et sur mon journal, c'est d'élever mon esprit et mon cœur au Tout puissant dans la confiance que selon sa bonté infinie il lui suscitera quelque protecteur généreux en attendant une meilleure vie. »

Ce testament semble avoir été écrit dans un moment de mauvaise humeur. Par deux codiciles, en effet, Daniel Vullyamoz témoigne plus tard sa sympathie pour sa femme, la déclarant héritière de son bien et d'un héritage qu'il escomptait et la recommandant à M. le pasteur Secretan, du Mont. Elle-même testa en 1776 dans son logis de la rue d'Etraz, donnant 80 florins aux pauvres de l'hôpital, léguant à des amies ses robes de taffetas et de satin et son manteau de pelisse, instituant enfin pour héritier un neveu de son mari auquel elle remit une médaille d'or — peut-être la médaille de Davel — à conserver soigneusement dans la famille.

La partie la plus intéressante du testament du capitaine Vullyamoz est certainement celle par laquelle il lègue son coffre de voyage et ses écrits littéraires au dauphin de France — c'était le père de Louis XVI — par le canal du ministre de France à Genève. Cette curieuse disposition intrigua les autorités : Le bailli de Lausanne en référa à Berne et Leurs Excellences ordonnèrent la saisie du coffre et des papiers qui ne furent ainsi point remis au légataire. M. le contrôleur général en personne effectua cette saisie le 27 décembre 1773.

Nous ne devons sans doute pas regretter la décision de Leurs Excellences, car si les Mémoires de Vullyamoz avaient été envoyés en France, ils eussent été perdus pour nous. Tandis qu'ils ont été conservés à Lausanne, probable-

ment par le bailli, et ils ont fini par arriver aux mains de la famille Gaulis. J'en dois l'aimable communication à M. le député et municipal Boiceau, gendre de M. l'avocat Eugène Gaulis, et à son neveu, M. Gaulis, de Genève.

\* \* \*

Ces mémoires sont intitulés : « Essai sur l'histoire de Lausanne et du pays de Vaud ». Ils formaient 26 cahiers, dont 7 — les cahiers 5 à 11 traitant de l'histoire de Lausanne du IV<sup>me</sup> au XIII<sup>me</sup> siècle — sont aujourd'hui perdus. Dans une introduction, Daniel Vullyamoz expose son plan. En 1757, à la demande d'un imprimeur de Genève, il avait écrit une étude sur la « grande église » de Lausanne, qui parut dans ses Etrennes historiques de 1758. A cette occasion, l'auteur avait fait quelques recherches qu'il aurait oubliées si un incident n'était survenu qui les lui rappela. Le bailli Hacbett (1713 - 1719), voulant réparer en même temps la cathédrale et le château, avait dépensé pour la première 40,000 francs. Mais le travail fut mal fait et, en 1764, un architecte évalua à 50,000 francs les réparations nouvelles nécessaires. Sur quoi, à Berne, il y eut trois partis : le premier admettant les réparations, le deuxième proposant de démolir l'église, le troisième de la laisser en l'état sans faire de nouveaux sacrifices. Ce fut ce dernier parti qui l'emporta. Indigné à la pensée « qu'un monument de grandeur si respectable » avait risqué d'être démolie, Vullyamoz fit de nouvelles recherches pour édifier le public sur sa valeur. Ne pouvant lire lui-même les anciens textes, il compila les auteurs précédents, mais, ce faisant, d'une part son opinion se fixa différente de la leur sur divers points, de l'autre ses recherches s'étendirent à l'ensemble de l'histoire de Lausanne et même, à la demande de quelques amis, à l'ensemble de l'histoire vaudoise. Seulement, comme il n'avait ni les moyens ni les ressources pour mener son œuvre

à fond, il dut, dit-il, se borner à établir un canevas avec des pièces justificatives, laissant à un historien de l'avenir le soin de mettre son œuvre au net. Nous n'avons plus le recueil des preuves. Quant au canevas, ce sont les vingt-six cahiers dont je viens de parler.

A la vérité, l'œuvre est de médiocre qualité. Vullyamoz veut corriger Ruchat et Loys de Bochat et il reprend les vieilles fables des *Chroniques de Vaud* sur la ville d'Arpen-tine, la fondation de Lausanne par Hercule. Ayant trouvé aux archives de la ville de Lausanne les comptes d'une confrérie de Sainte-Anne qui était attachée à l'église des Dominicains de la Madeleine, il suppose une église primitive à ce vocable qui aurait donné son nom à notre ville : *Laus-Anna*, louange à Sainte-Anne. Ces quelques indications montrent le peu de valeur historique de son travail et ce n'est point par là qu'il peut attirer l'attention.

Ce qui nous intéresse dans les *Essais* du capitaine Vullyamoz, ce sont ses commentaires, ses observations, ses traits de mœurs, sa critique de ses contemporains, encore que le style en soit lourd et incorrect. C'est ainsi qu'il cite de curieuses coutumes : le premier mai, les garçons plantaient des arbres de mai devant les maisons des filles à marier, des « mayanches », jeunes filles coiffées solennellement et conduites en cérémonie, allaient en chantant, de porte en porte, quêter des libéralités. Lorsqu'un membre du Conseil de ville était gravement malade, on lui députait deux de ses collègues qui lui remettaient un présent de confitures et de sucreries avec de l'hypocras, ou bien quelques semesses (ou pots) du meilleur Dézaley. On disait de ce présent qu'on *l'ai a porta lo saint ouillo*, comme pour dire : « on lui a porté les saintes huiles », soit qu'il s'agisse de la survivance d'une pratique ancienne, soit qu'il n'y faille voir qu'une allusion.

Comme tous ses contemporains, Vullyamoz note avec soin les calamités, pestes, incendies, tremblements de terre, phénomènes physiques. A la fin du XVII<sup>me</sup> siècle, dit-il, les noix étaient ramassées au milieu d'août, on servait du vin nouveau aux communions de septembre et même, au milieu du XVII<sup>me</sup> siècle, on apportait un plat de raisins mûrs à la mise des dîmes en juillet et les vignerons de Lavaux pour le Chapitre de Saint-Nicolas en apportaient à leurs maîtres pour la procession de la Fête-Dieu, à Fribourg.

Puis, comme un bourgeois morose des temps présents, il regrette les temps anciens, et aujourd'hui même ses observations restent actuelles, car l'une ou l'autre s'appliquent à 1926 aussi bien qu'à 1776, date à laquelle il commence son travail. Il vaut la peine de retenir ses réflexions :

« A mesure, dit-il, que nous remontons depuis le XVII<sup>me</sup> siècle, on découvre dans nos prédécesseurs non seulement quelque chose de simple, mais d'un peu rude dans leurs mœurs et leurs manières. Cette simplicité se conserva dans les siècles mêmes où ils étaient soumis aux rois de France et de Bourgogne... mais depuis la fin du XVII<sup>me</sup> siècle, soit par les Français réfugiés qui se sont jetés dans notre pays à la révocation de l'Edit de Nantes, soit par l'esprit de commerce qu'ils nous ont communiqué, soit par nos voyages en France, nous avons pris la politesse, le luxe, les goûts, les penchants, les plaisirs, les amusements de cette nation en perdant à proportion de notre simplicité, sincérité et probité.

» Notre vie privée ? une seule chambre chaude servait en hiver à une famille trop nombreuse quoique les bois de chauffage et toutes sortes de commodités fussent très abondants. On mangeait dans cette chambre, on y travaillait et le domestique y était avec ses maîtres, ce qui les leur rendait plus affectionné.

» Les femmes et filles de la maison en étaient les premiers domestiques qu'on ne respectait pas moins pour cela ; on faisait ses denrées chez soi en détail, surtout le vin, qui pour cela même n'était point exposé aux falsifications d'aujourd'hui.

» Cette simplicité n'empêchait point une fréquentation amicale entre les concitoyens ; les proches et les amis singuliers se voyaient sans apprêts et se donnaient à manger sans profusion et sans un artifice gênant : on donnait des repas où l'on assemblait des compagnies nombreuses, mais ils étaient rares et alors on n'épargnait rien de ce que le pays pouvait fournir.

» A mesure que notre jeunesse a fréquenté la France corrompue par la délicatesse et le luxe, nous avons donné dans la somptuosité et dans la mignardise. Un Saussure, officier en France, connu dans la suite sous le nom de *Baron de Bercher*, premier de ce titre par une récompense honorifique de l'Etat de Berne, donnait un repas avec de telles dispositions que les convives n'occupaient que les deux côtés d'une table longue ; des domestiques la saisissaient par les deux bouts et l'emportaient dans une chambre d'enfilade pendant que d'autres en apportaient une autre couverte à neuf et ainsi successivement suivant le nombre des services ordonnés.

» Un Gaudard dit de St-Jean parce qu'il y avait sa maison, étant fort riche, faisait mettre au milieu du dessert une grande bassine ou plat de vermeil rempli de toutes sortes de pièces et médailles d'or. Une dame, par pure gaieté et pour donner un air de récréation à la compagnie, ayant pris une de ces pièces, on fut bien étonné d'entendre le Festinateur lui dire grossièrement que ce plat n'était là que pour parade et non pour s'en servir. Le ridicule de cette action n'est point encore tombé dans l'oubli, puisque je le transmets.

» Nos anciens, nonobstant leur simplicité, avaient quelque chose de somptueux. Ils se piquaient d'avoir des vases et bassines de vermeil avec beaucoup d'autres pièces de simple argenterie qu'ils mettaient pour ornement sur des buffets construits à hauteur convenable pour cela et ressemblaient assez à des espèces d'autels d'église, étant garnis d'une toilette où pendait tout autour une dentelle du temps appelée point d'Auvergne et dont le travail était remarquable, tout le dessin se faisant avec l'aiguille.

» Les femmes avaient des habits de riches étoffes, mais comme les modes ne changeaient point, ces habits passaient à plusieurs générations. Les Fribourgeoises qui épousaient un membre de l'Etat du 200 en recevaient un habillement de velours noir, avec une chaîne d'or pour ceinture.

» Les femmes avaient aussi beaucoup de bijoux, soit en diamants, perles, jaserans d'or d'un travail exquis ; des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles, etc... Mais c'était un trésor de famille. Elles se piquaient d'avoir de grandes provisions de beau linge, travaillé dans la maison et par les femmes et les filles. Leurs chaises et autres meubles de chambre de parade, tous les tours de lits étaient de tapisseries en laine ou en soie plate, en tapisseries au petit point, mais des ouvrages de leurs mains, en sorte qu'on n'avait pas recours comme aujourd'hui aux manufactures étrangères, l'argent assez rare ne sortait point et ces meubles leur faisaient plus d'honneur, plus de plaisir aussi bien qu'à leur postérité qui se piquait de les conserver.

» Les meubles d'ordinaire étaient fort simples mais d'une grande propreté, les tables, chaises, bois de lits étant tous d'un bois de beau noyer entretenu comme autant de glaces où on pouvait se mirer.

(A suivre.)

Maxime REYMOND.